



2^{ème} Rallye du Plateau Valdahonnais - PEA
Vendredi 3 & Samedi 4 Octobre 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Vendredi 1^{er} août 2025**
Ouverture des engagements : **Vendredi 1^{er} août 2025**
Clôture des engagements : **Lundi 22 septembre 2025**

Parution du carnet d'itinéraire **et vérifications administratives obligatoires** :
Dimanche 28 septembre 2025 de 9h00 à 16h00

➤ *Lieu : Restaurant l'Etna, 11 Bis Grande Rue, 25800 VALDAHON*

OU le vendredi 3 octobre 2025 de 13h00 à 16h00

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 28 septembre 2025 de 10h00 à 17h00 et le vendredi 3 octobre 2025 de 14h00 à 17h00**

Vérifications techniques et administratives complémentaires :
Vendredi 3 octobre de 17h00 à 22h00

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 3 octobre à partir de 17h00**

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Vendredi 3 octobre à 20h30**

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Publication des équipages admis au départ : **Vendredi 3 octobre à 22h30**

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Publication des heures et ordres de départ : **Vendredi 3 octobre à 23h00**

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Départ au Parc fermé 1^{ère} moderne : **Samedi 4 octobre 2025 à 8h00**

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Arrivée au Parc fermé 1^{ère} moderne : **Samedi 4 octobre 2025 à 16h32**

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Vérifications finales le : **Samedi 4 octobre 2025 à l'arrivée du rallye**

➤ *Lieu : Garage Renault Bandelier Automobiles, 2 Rue Denis Papin, 25800 VALDAHON*

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Résultat provisoire du rallye ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Publication des résultats du rallye le samedi 4 octobre 2025 à 20h40

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Remise des prix le : **Samedi 4 octobre 2025**

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 2^{ème} Rallye du Plateau Valdahonnais – PEA en qualité d'organisateur administratif & Technique.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne Franche Comté sous le N° -- en date du --/--/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° --. en date du --/--/2025.



Comité d'Organisation

Présidente : Mme Marine PEA

Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard

Secrétariat du Rallye :

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Téléphone : 06 84 83 61 20

Permanence du Rallye : Samedi 4 octobre 2025

➤ *Lieu : Bâtiment communal, 18 Grande Rue, 25800 VALDAHON*

Horaires : de 6h30 à 22h00

Organisateur technique

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD

Adresse : B.P. 65284

25205 Montbéliard Cedex

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs	Mme Maryse DOREY	Licence n°3123 / 0445
Commissaires sportifs	Mme Josiane CHARLEUX	Licence n°9434 / 0403
Commissaires sportifs	M. Bernard SOUFFLET	Licence n°18577 / 0403
Directeur de Course (PC)	M. Christian HAMON	Licence n°29685 / 0408
Directeur de Course Adjoint + VHRS/VMRS (PC)	M. Hubert BENOIT	Licence n°3617 / 0411
Directeur de Course ES 1-3-5 (PC)	M. Christophe BOURGES	Licence n°13672 / 0408
Directeur de Course ES 2-4-6 (PC)	Mme Delphine NASAZZI	Licence n°11063 / 0314
Directeur de Course ES 1-3-5	M. Christophe GALLAIRE	Licence n°242385 / 0314
Directeur Adjoint ES 1-3-5	M. Olivier DEVAUX	Licence n°1751 / 0314
Chronométrateur départ ES 1-3-5	Mme Sabine JEDREK	Licence n°317059 / 0409
Chronométrateur arrivée ES 1-3-5	M. Jean-Marie TSCHOFFEN	Licence n°196872 / 0411
Chronométrateur stagiaire arrivée ES 1-3-5	M. Baptiste EPENOY	Licence n°330836 / 0409

Médecin ES 1-3-5	Dr Michel WIEDENKELLER	Licence n°146262 / 0323
Directeur de Course ES 2-4-6	M. Jean-Christophe OUDIN	Licence n°236865 / 0314
Directeur de Course Adjoint ES 2-4-6	M. Jean-Marc DELOY	Licence n°6830 / 0409
Directeur de Course stagiaire ES 2-4-6	M. Jonathan PONT	Licence n°164298 / 0411
Chronométrateur départ ES 2-4-6	Mme Sylvie FAIVRE	Licence n°11039 / 0421
Chronométrateur arrivée ES 2-4-6	Mme Nathalie THIERY	Licence n°342012 / 0308
Chronométrateur arrivée ES 2-4-6	Mme Adeline BENOIT	Licence n°217180 / 0411
Médecin ES 2-4-6	Dr Eliane BRETL	Licence n°348380 / 0409
Commissaire Technique responsable	M. Laurent QUERRY	Licence n°212893 / 0412
Commissaire Technique VHRS/VMRS	M. Michel PETETIN	Licence n°217737 / 0409
Commissaire Technique	M. Jean-Louis REVERCHON	Licence n°6835 / 0421
Commissaire Technique	M. Claude CUENOT	Licence n°4454 / 0405
Commissaire Technique	M. Jean-François GERARD	Licence n°136207 / 0408
Commissaire Technique stagiaire	M. Philippe VIRATELLE	Licence n°278629 / 0408
Chargé de relation avec les concurrents	M. Joël JUGNIOT	Licence n°6813 / 1412
Chargé de relation avec les concurrents	Mme Monique FRANCE	Licence n°29181 / 0409
Classement	Brennus informatique	
Speaker/Voiture info	M. Stéphane GRILLOT	Licence n°188726 / 0409
Voiture autorité	M. Jacky LEPEULE	Licence n°13663 / 0411
Voiture tricolore	M. Martial PEUGEOT	Licence n°44386 / 0411
Voiture damier	Mme Martine REVERCHON	Licence n°14505 / 0409

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye du Plateau Valdahonnais compte pour la Coupe de France des Rallyes 2026 (**coefficient 2**). Les challenges ASA PM 2025. Les challenges de la Ligue de Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2025.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives obligatoires seront effectuées à la remise des carnets d'itinéraire soit le dimanche 28 septembre 2025 de 9h00 à 16h00 ou le vendredi 3 octobre de 13h00 à 16h00.

Les concurrents devront être en possession :

- De leurs permis de conduire
- De leurs licences FFSA 2025
- Du passeport FFSA du véhicule engagé

Les vérifications administratives complémentaires seront effectuées en amont des vérifications techniques le vendredi 3 octobre de 17h00 à 21h45.

Les derniers éléments nécessaires au passage des vérifications techniques seront délivrés **sur présentation du permis de conduire et de la licence FFSA 2025** de chacun des membres de l'équipage.

Les vérifications techniques se dérouleront le vendredi 3 octobre 2025 de 17h15 à 22h00.

Les vérifications finales seront effectuées à l'issue du rallye le : Samedi 4 octobre 2025

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye du Plateau Valdahonnais doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée **avant le 22 septembre 2025**, (cachet de la poste faisant foi) à :

Clotilde BOITEUX
5B Avenue Chabaud Latour
25200 MONTBELIARD
engagements.asapm@gmail.com

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

Les confirmations d'engagement seront envoyées uniquement par mail.

Si un équipage n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant :

06 85 83 61 20 ou par mail à engagements.asapm@gmail.com

La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard, <https://www.asapm.fr> à partir du samedi 27 septembre 2025.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs montant des droits d'engagement

- Pilote **et** copilote membre ASA PM : **275 € > 255 € avant le 25 août**
- Pilote **ou** copilote membre ASA PM : **295 € > 275 € avant le 25 août**
- Pilote et copilote membre d'une autre ASA : **320€ > 300 € avant le 25 août**

Dont 5€ reversé au Challenge commissaire de la Ligue BFC.

Sans la publicité facultative des organisateurs : **615 € > 595 € avant le 25 août**

Dont 5€ reversé au Challenge commissaire de la Ligue BFC.



Avant la date du **25 août 2025** l'engagement accompagné du
montant des droits d'engagement

sera réduit de 20 €.

Une liste des engagés provisoire sera publiée sur le site :

<https://www.asapm.fr>

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra aucun pourcentage des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, **sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le jeudi 25 septembre 2025.**

Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2025.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance située dans la Zone Artisanale, 25800 VALDAHON.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 136 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 – 3 – 5 « Le Château de Cicon » 6,6 km
- ES 2 – 4 – 6 « L'Arquillonne » 6,4 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Le dimanche 28 septembre de 10h00 à 17h00
- Le vendredi 3 octobre de 14h00 à 17h00

Le nombre de passage en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances devront se faire dans le strict respect du code de la route.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pos.	SCRATCH		GROUPES	
	1 ^{er}	240 € + 1 coupe	+ de 60 partants	100 €
2 ^{ème}	160 € + 1 coupe	+ de 70 partants	80 €	+ de 8 partants
3 ^{ème}	110 € + 1 coupe	+ de 80 partants	50 €	+ de 10 partants
4 ^{ème}	80 € + 1 coupe	+ de 90 partants	30 €	+ de 30 partants

CLASSE	1 à 3 partants	4 à 5 partants	6 à 7 partants	8 à 11 partants	+ de 12 partants
1 ^{er}	1 Coupe	150 € + 1 Coupe	170 € + 1 Coupe	240 € + 1 Coupe	270 € + 1 Coupe
2 ^{ème}			90 € + 1 Coupe	140 € + 1 Coupe	170 € + 1 Coupe
3 ^{ème}				90 € + 1 Coupe	120 € + 1 Coupe
4 ^{ème}					90 € + 1 Coupe
5 ^{ème}					50 € + 1 Coupe

Classement	EQUIPAGES 100% FEMININ
1 ^{ère}	100 € + 1 Coupe
2 ^{ème} (si + de 5 partants)	50 € + 1 Coupe

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet : www.asapm.fr

Ou sur Facebook : Asa Pays de Montbéliard